

TEXTE D'ANALYSE
N°4/2025

SIGRID DIEU

PUBLICATION SUR LE SITE

WEB :
ÉTÉ 2025

QUE NOUS RESTE-T-IL DU SÉISME
#METOO ?

AUTRICE :

SIGRID DIEU
MEMBRE BENEVOLE DU
COMITE DE REDACTION
Université des Femmes

En Belgique, quelles ont été les conséquences du mouvement #MeToo en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ? Alors qu'un ouvrage de l'auteure française Caroline Fourest fustige les excès du mouvement, il est temps de s'interroger : la libération de la parole des femmes s'est-elle muée en actes concrets ? Décryptage et éléments de réponse.

Après avoir été lancé en 2006 par l'activiste afro-américaine Tarana Burke afin d'offrir un espace de parole aux femmes victimes de violences sexuelles, le #MeToo a été relancé en 2017 sur les réseaux sociaux par l'actrice Alyssa Milano, à la suite des enquêtes, très étayées, du *The New York Times* et *The New Yorker*, qui révèlent les agissements du producteur de cinéma américain Harvey Weinstein (depuis été condamné pour viol et agression sexuelle lors de différents procès). Dans la foulée, des milliers de femmes, de tous les milieux, s'emparent des réseaux sociaux pour s'exprimer sur les violences qu'elles ont vécues, elles aussi. C'est le début de ce qu'on appelle toujours aujourd'hui le mouvement #MeToo, un mouvement féministe massif de dénonciation des violences sexistes et sexuelles, dans de très nombreux milieux, notamment professionnels (voir l'encadré à la fin de cette analyse). En France, le #MeToo prend une forme spécifique, celle du #Balancetonporc, lancé par la journaliste Sandra Muller, qui appelle à citer nommément les hommes accusés de violences. Certaines affaires émergent médiatiquement et mèneront des hommes en justice, comme le présentateur Patrick Poivre d'Arvor ou encore le réalisateur Christophe Ruggia, condamné pour violences sexuelles sur l'actrice Adèle Haenel, mineure au moment des faits.

Un mouvement mondial, jusqu'en Belgique

À l'instar de la France, la Belgique a également connu une vague #MeToo. C'est d'abord dans le milieu artistique que la parole des femmes s'est libérée. La première affaire éclate en novembre 2017 et implique Bart De Pauw, producteur belge de télévision, mais aussi scénariste et acteur. Plusieurs femmes l'ont dénoncé pour des faits de harcèlement à caractère sexuel, notamment, l'envoi de centaines de textos à différentes collaboratrices. La télévision flamande, VRT, réagit et met fin à son contrat de travail. Son procès pour harcèlement et cyberharcèlement

à l'encontre de treize femmes s'ouvre le 13 octobre 2021 au tribunal de Malines. Reconnu coupable, il se voit condamner à six mois de prison avec un sursis probatoire de trois ans pour harcèlement¹.

Un autre fait défraie la chronique : en novembre 2018, le Conseil d'administration du Théâtre des Tanneurs écarte le directeur David Strosberg pour rupture de confiance. Ce limogeage est dû à une série de comportements inappropriés à l'égard de son personnel et révélés dans une enquête du quotidien belge *Le Soir*².

Mais une affaire plus retentissante explose en 2018. L'artiste plasticien et chorégraphe flamand Jan Fabre est accusé de violences sexistes et sexuels par des danseuses de sa compagnie³. En 2021, Jan Fabre est renvoyé devant la justice à Anvers pour « attentat à la pudeur » et « harcèlement sexuel ». Certains faits étant prescrits, il est condamné, le 29 avril 2022, à dix-huit mois de prison avec sursis et privation de ses droits civiques pour une durée de cinq ans, sur la base de faits de violence, harcèlement moral et sexuel au travail sur cinq danseuses et agression sexuelle sur une sixième plaignante, un baiser avec la langue non consenti⁴.

Si ces affaires ont connu un réel retentissement, il ne faut pas oublier celles qui restent sous le tapis : selon la RTBF⁵, en 2025, 40% des dossiers de violence sexuelle ont été classés sans suites au cours des deux dernières années en Belgique. De quoi interroger : la société belge a-t-elle vraiment fait sa « révolution #MeToo » ? La voix des victimes de violences est-elle désormais prise en compte ?

Un essai audacieux

C'est dans ce contexte que Caroline Fourest, connue dans le passé pour son engagement féministe et LGBT, actuellement directrice de publication du journal *Franc-Tireur*, publie un essai audacieux, *Le Vertige MeToo*⁶, qui souligne l'impact significatif du mouvement sur la société, les relations entre les sexes et la manière dont il a transformé les discours sur le féminisme et la sexualité en général (consentement, violence sexuelle et sexiste). L'autrice précise, à juste titre, que ce mouvement social a permis une authentique libération de la parole des femmes sur des expériences traumatisantes de harcèlement et d'agression sexuelle dont elles ont été victimes dans divers secteurs et qui a ainsi déclenché une réelle prise de conscience quant au respect des droits des femmes et plus particulièrement quant au caractère inacceptable du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes. Elle souhaite cependant mettre en garde contre le risque d'une instrumentalisation de ce mouvement et a fortiori contre les « excès et dérives » potentiels de ce phénomène. Ainsi, elle épingle, en s'appuyant sur des exemples concrets, des accusations qui ont entraîné des écartements avant tout jugement, notamment Éric Brion, ancien patron de la chaîne de télévision Equidia, premier homme visé par le #Balancetonporc en 2017, qui perdra son emploi après avoir tenu des propos graveleux à l'encontre de la journaliste Sandra Muller lors d'un événement professionnel, remontant à l'année 2012⁷. Caroline Fourest s'insurge contre ces accusations non suffisamment étayées par des preuves concrètes. Sans remettre en cause la parole des victimes, qui voient leur vie fortement impactée par les conséquences des violences, l'ouvrage interroge la présomption d'innocence, le droit au doute et le droit à entendre aussi la parole de la personne accusée. Face

à l'impact culturel et médiatique du mouvement #MeToo, l'auteure plaide en faveur d'une certaine éthique médiatique, d'une réflexion nuancée et d'une riposte graduée afin d'éviter tout excès et tout amalgame.

Un florilège de critiques

Si certaines personnes et des critiques ont salué l'ouvrage pour son appel à la réflexion et à la nuance dans un débat très souvent polarisé, il n'en demeure pas moins que d'autres voix, notamment féministes, se sont élevées assez durement contre l'ouvrage de Caroline Fourest. N'oublions pas que, lors de la sortie du livre, le procès des viols atroces de Mazan⁸ bat son plein et connaît un retentissement phénoménal tant en France qu'au-delà des frontières.

Mediapart ouvre le bal en publiant, le 13 septembre 2024, un long billet intitulé « Les mensonges de Caroline Fourest » sur son espace blog. La plume de la journaliste Lénaïg Bredoux, codirectrice éditoriale et responsable aux questions de genre, est caustique. Elle dénonce les approximations contenues dans l'ouvrage de Caroline Fourest, qui visent *Mediapart* dans son ouvrage. La riposte du site d'investigation est longue et étayée par des chiffres et des faits, notamment dans le cas de la couverture de l'affaire emblématique Tarik Ramadan et autres⁹.

Des actrices comme Judith Godrèche et Adèle Haenel, deux figures féministes françaises, se trouvent aussi dans le viseur de l'essayiste, qui les accuse par exemple de faire du tort au féminisme¹⁰. Quant à la journaliste, Hélène Devynck, auteure du livre *Impunité*, mais aussi l'une des 47 femmes qui accusent Patrick Poivre d'Arvor d'agressions sexuelles et de viols, elle voit dans le livre de Caroline Fourest une façon de discréditer la parole des victimes¹¹. Dans son interview accordée au quotidien belge *Le Soir*, elle déclare notamment que « (...) *quand on sait que la justice condamne moins de 1% des viols, on ne peut pas dire que le mouvement #MeToo soit allé trop loin* ». De surcroît, elle ne partage pas l'idée de Caroline Fourest d'opposer la nuance de la raison à l'émotion des victimes. Pour Hélène Devynck, c'est « *une manière de décrédibiliser la parole des victimes. Quand on est victime, évidemment, qu'on est dans l'émotion. On a des raisons d'être en colère. Cela ne veut pas dire qu'on a perdu la raison. D'une certaine façon, c'est renvoyer les femmes à une supposée hystérie*¹² ».

Outre le manque de nuances, les multiples erreurs, la rhétorique réactionnaire, principales critiques à l'encontre de cet ouvrage-brûlot, d'autres fusent encore abondamment. En effet, le style d'écriture et le ton de l'essai est plutôt piquant, provocateur, donc polémiste, parfois à outrance, selon notre propre vision. Toutes ces critiques ont-elles eu un impact notoire sur la promotion du livre dès sa sortie ? Assurément pas.

Pourtant, nombre d'expert·es s'accordent à dire que le mouvement #MeToo, loin d'aller trop loin comme le stipule Caroline Fourest, doit « *continuer pour que cesse l'impunité* », comme l'écrit la Fondation des Femmes, une association féministe française¹³. Si la parole des femmes s'est sans conteste libérée grâce au mouvement #MeToo, qui a aujourd'hui fait tache d'huile dans beaucoup de secteurs que le cinéma, il n'en demeure pas moins que le chemin est encore long à parcourir, un chemin encore trop souvent semé de multiples embûches, pour certaines femmes en particulier. « (...) *La prise de parole sur les réseaux sociaux pour dénoncer des*

*violences sexistes et sexuelles subies n'est pas également partagée. À l'évidente inégalité générationnelle qui donne à l'agilité numérique des plus jeunes un accès plus aisé aux outils numériques, s'ajoutent des inégalités de race et de classe. Celles-ci paraissent patentes, au bénéfice de la parole prise par des femmes blanches et bien dotées du point de vue économique ou culturel », souligne la sociologue Catherine Cavalin¹⁴, coauteure de l'ouvrage *Les violences sexistes après #MeToo*. Des femmes pour lesquelles Tarana Burke avait justement créé le #MeToo en 2006.*

Les violences au travail

Le lieu de travail, l'endroit où se produisent les violences dans de nombreuses affaires #MeToo, doit être un endroit sûr pour l'ensemble des travailleurs et, a fortiori, des travailleuses. Il s'agit d'une obligation légale. Mais, sur le terrain, les stéréotypes de genre, la violence et le harcèlement, restent une réalité à combattre. Une enquête européenne de 2016 révèle que 9% des travailleuses ont été agressées physiquement sur leur lieu de travail. Une autre enquête, réalisée en 2017 par la CSC Alimentation & Services, concluait qu'une travailleuse sur trois, travaillant dans les titres-services et les aides familiales, avait été victime de violences sexuelles lors de son travail. Une autre enquête, de la CNE, sur les violences sexistes menée en mai 2021 auprès de ses affiliées, révèle que 100% des répondantes ont subi des comportements inappropriés sur leur lieu de travail.

Des chiffres glaçants qui révèlent l'ampleur de ces violences, qui ne se limitent pas à des assauts physiques : elles incluent également la violence verbale et psychologique, l'intimidation sexuelle, la violence économique, etc., et qui ne s'arrêtent pas, comme on pourrait le penser, avec le télétravail : sur nos réseaux, le cyberharcèlement demeure une menace pour les femmes.

Malgré une législation forte en matière de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel sur le lieu de travail, il peut encore exister des cultures d'entreprise qui permettent ce type de comportements inappropriés (blague sexiste, accueil condescendant, remarques gênantes sur le physique, etc.).

Les témoins de ces violences au travail ont aussi un rôle à jouer pour affirmer qu'un comportement, une blague ou un geste est inapproprié et pour que le lieu de travail soit un espace sûr. En d'autres termes, chaque travailleur et travailleuse a un rôle à jouer car les violences sexistes nous concernent toutes et tous¹⁵.

Bibliographie

- « #Metoo : prendre au sérieux toutes les victimes », Fondation des femmes, septembre 2024.
- « Bart De Pauw condamné pour harcèlement notamment par des moyens de communication électronique : les victimes enfin reconnues », Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, 2021.
- « Le Théâtre Les Tanneurs écarte son directeur, accusé de harcèlement », *RTBF*, décembre 2017.
- ANDRACA, Robin, « "Le vertige MeToo" : Caroline Fourest multiplie les erreurs », *Arrêt sur images*, septembre 2024.
- BELGA, « 40% des dossiers de violence sexuelle sont classés sans suites au cours des deux dernières années », *RTBF*, mai 2025.
- BREDOUX, Lénaïg, « Les mensonges de Caroline Fourest », *Le Club de Mediapart*, septembre 2024.
- CAVALIN, Catherine, DA SILVA, Jaércio, DELAGE, Pauline, DESPONTIN LEFÈVRE, Irène, LACOMBE, Delphine et PAVARD, Bibia (dirs.), *Les violences sexistes après #MeToo*, Presses des Mines, 2022.
- COLLECTIF, « Open letter: #metoo and Troubleyn/Jan Fabre », *Rekto Verso*, septembre 2018.
- DEVYNCK, Hélène, *Impunité*, Seuil, 2022.
- FOUREST, Caroline, *Le Vertige MeToo*, Grasset, 2024.
- FRANÇOIS, Anne, « L'artiste Jan Fabre condamné à 18 mois avec sursis », *VRT*, avril 2022.
- JOCTEUR MONROZIER, Anne, « Affaire des viols de Mazan : retour sur quatre mois d'un procès hors norme », *France Bleu*, décembre 2024.
- LACAZE, Ariane, « Les violences sexistes après #MeToo : Entretien avec Catherine Cavalin, chercheuse affiliée au LIEPP », Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Science Po, novembre 2022.
- MESKENS, Joëlle, « Avec les viols de Mazan, assiste-t-on à un tournant du féminisme ? », *Le Soir*, septembre 2024.
- MORELLI, David, « Les violences sexistes, ça suffit ! », *L'Info/CSC*, n°20, 2022.
- STEFFENS, Eric, « Après 7 ans, Bart de Pauw rompt le silence : "Je vis depuis des années dans la honte et le regret de ce que j'ai fait" », *VRT*, mars 2024.
- WYNANTS, Jean-Marie, « Théâtre des Tanneurs : le directeur David Strosberg écarté par le conseil d'administration », *Le Soir*, décembre 2017.

Notes

¹ « Bart De Pauw condamné pour harcèlement notamment par des moyens de communication électronique : les victimes enfin reconnues », Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, 2021, disponible ici : https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/bart_de_pauw_fr.pdf ; E. Steffens, « Après 7 ans, Bart de Pauw rompt le silence : "Je vis depuis des années dans la honte et le regret de ce que j'ai fait" », *VRT*, mars 2024, disponible ici : <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2024/03/27/apres-7-ans-bart-de-pauw-rompt-le-silence-je-vis-depuis-des/>.

² J.-M. Wynants, « Théâtre des Tanneurs: le directeur David Strosberg écarté par le conseil d'administration », *Le Soir*, décembre 2017, disponible ici : <https://www.lesoir.be/127637/article/2017-12-04/theatre-des-tanneurs-le-directeur-david-strosberg-ecarte-par-le-conseil> ; « Le Théâtre Les Tanneurs écarte son directeur, accusé de harcèlement », *RTBF*, décembre 2017, disponible ici : <https://www.rtbf.be/article/le-theatre-les-tanneurs-ecarte-son-directeur-accuse-de-harcement-9780037>.

³ En 2018, une lettre ouverte, signée par vingt danseuses qui ont travaillé avec le chorégraphe, accuse Jan Fabre de « gestes déplacés, brimades, harcèlement et chantage sexuel », plongeant sa compagnie dans l'incertitude : Collectif, « Open letter: #metoo and Troubleyn/Jan Fabre », *Rekto Verso*, septembre 2018, disponible ici : <https://www.rektoverso.be/artikel/open-letter-metoo-and-troubleynjan-fabre>.

⁴ A. François, « L'artiste Jan Fabre condamné à 18 mois avec sursis », *VRT*, avril 2022, disponible ici : https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2022/04/29/l_artiste-jan-fabre-condamne-a-18-mois-avec-sursis/.

⁵ Belga, « 40% des dossiers de violence sexuelle sont classés sans suites au cours des deux dernières années » *RTBF*, mai 2025, disponible ici : <https://www.rtbf.be/article/40-des-dossiers-de-violence-sexuelle-sont-classes-sans-suites-au-cours-des-deux-dernieres-annees-11544215>.

⁶ C. Fourest, *Le Vertige MeToo*, Grasset, 2024.

⁷ L'exemple choisit par Caroline Fourest est d'autant plus surprenant qu'Éric Brion n'a jamais contesté la matérialité des faits, tout en intentant une procédure en diffamation qu'il a définitivement perdu contre Sandra Muller devant la Cour de cassation en mai 2022. Eric Brion a également été fait chevalier de l'ordre national du Mérite en avril 2025 par Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du Travail du gouvernement français ; soit après la publication de l'ouvrage. NDLR

⁸ L'affaire des viols de Mazan, également connue comme l'affaire Pelicot, est une affaire judiciaire française, dans laquelle 51 hommes ont été accusés ; 46 sont finalement reconnus coupables de viol aggravé, 2 de tentatives de viol et 2 d'agression sexuelle, tous sur la même femme, Gisèle Pelicot. Celle-ci a été droguée à son insu par son mari, Dominique Pelicot, l'accusé principal. Un dernier homme est condamné pour avoir utilisé le même procédé de soumission chimique sur sa propre épouse, afin de la violer, en compagnie de Dominique Pelicot. A. Jocteur Monrozier, « Affaire des viols de Mazan : retour sur quatre mois d'un procès hors norme », *France Bleu*, décembre 2024, disponible ici : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/viols-de-mazan-retour-sur-quatre-mois-d-un-proces-hors-norme-5273424>.

⁹ Les critiques de sur le livre de Caroline Fourest ont été résumé dans cet article : R. Andraca, « "Le vertige MeToo" : Caroline Fourest multiplie les erreurs », *Arrêt sur images*, septembre 2024, disponible ici : <https://www.arretsurimages.net/articles/le-vertige-metoo-caroline-fourest-multiplie-les-erreurs>. Voir aussi : L. Bredoux, « Les mensonges de Caroline Fourest », *Le Club de Mediapart*, septembre 2024, disponible ici : <https://blogs.mediapart.fr/lenaig-bredoux/blog/130924/les-mensonges-de-caroline-fourest>.

¹⁰ Explique-t-elle tout en s'en prenant frontalement à des femmes, qui plus est victimes de violences masculines... NDLR

¹¹ Hélène Devynck est journaliste et scénariste française. Entrée à la chaîne de télévision TF1 à la fin des années 80, elle a été l'assistante de Patrick Poivre d'Arvor. Dans son ouvrage *Impunité*, Seuil, 2022, que nous avons lu et que nous recommandons, elle accuse l'ancien présentateur vedette du JT du 20 heures, Patrick Poivre d'Arvor.

¹² J. Meskens, « Avec les viols de Mazan, assiste-t-on à un tournant du féminisme ? », *Le Soir*, septembre 2024, disponible (en accès payant) ici : <https://www.lesoir.be/623635/article/2024-09-18/avec-les-viols-de-mazan-assiste-t-un-tournant-du-feminisme>.

¹³ « #Metoo : prendre au sérieux toutes les victimes », Fondation des femmes, septembre 2024, disponible ici : <https://fondationdesfemmes.org/actualites/tribune-metoo-prendre-au-serieux-toutes-les-victimes/>.

¹⁴ A. Lacaze, « Les violences sexistes après #MeToo : Entretien avec Catherine Cavalin, chercheuse affiliée au LIEPP », Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Science Po, novembre 2022, disponible ici : <https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/actualites/les-violences-sexistes-apres-metoo-0/> ; C. Cavalin, J. Da Silva, P. Delage, I. Despontin Lefèvre, D. Lacombe, et B. Pavard (dirs.), *Les violences sexistes après #MeToo*, Presses des Mines, 2022.

¹⁵ D. Morelli, « Les violences sexistes, ça suffit ! », *L'Info/CSC*, n°20, 2022, disponible ici : <https://linfo-csc.be/magazine/les-violences-sexistes-ca-suffit/les-violences-sexistes-ca-suffit/>.